



Arrondissement de Nogent-le-Rotrou
Canton de Nogent-le-Rotrou

Le 12 septembre 2023

Objet : convention relative aux travaux en domaine privé relatifs à la création du réseau d'assainissement collectif

Madame, Monsieur,

Vous avez récemment reçu la convention qui vous permettra d'adhérer à l'opération groupée relative aux travaux en domaine privé nécessités par la création du réseau d'assainissement collectif.

Nous vous informons que la date limite de dépôt en mairie de la convention signée par vos soins est reportée du 15 septembre 2023 au 16 octobre 2023.

Nous vous rappelons qu'il convient de nous déposer en mairie cette convention en deux exemplaires. Aux heures de fermeture de la mairie, vous avez la possibilité de déposer ce document dans la boîte aux lettres figurant dans la porte de la mairie.

Par ailleurs, une nouvelle journée de permanence se tiendra le mardi 26 septembre. Cette permanence a pour objet de répondre de manière individualisée à vos interrogations concernant la convention et les travaux en domaine privé.

Pour obtenir un rendez-vous (obligatoire) lors de cette journée, il vous faut prendre contact au plus vite avec Mme TURMEL (cabinet VERDI) au 02.37.90.12.54.

Nous vous invitons à ne pas tenir compte du présent courrier si vous avez déjà déposé votre convention en mairie, ou si vous avez choisi de faire réaliser vos travaux par une entreprise de votre choix.

IMPORTANT :

De nombreuses questions nous ont été posées quant aux modalités de règlement.

Les précisions ci-dessous valent autant pour la facture de l'entreprise BERNASCONI, que pour la PFAC (participation financière à l'assainissement collectif) de 2500 €.

Les sommes dues seront appelées au moyen de titres émis par la Trésorerie de Nogent-le-Rotrou. Après réception de ces titres, les personnes rencontrant des difficultés financières devront se rapprocher de la Trésorerie. Nos interlocuteurs au sein de ce service nous ont confirmé que des échéanciers pourront être mis en place, adaptés à la situation de chacun. La souplesse sera la ligne de conduite.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Le Maire,
Stéphanie COUTEL

